

2024-02
01/02/2024

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

OBJET : MISE A JOUR DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT 2023 (ARTICLE 8)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février à 16 heures 30, dans les locaux du SEY, 6 rue des artisans à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat d'Énergie des Yvelines sous la présidence de Benoit PETITPREZ, 1^{er} Vice-Président du SEY, en raison de l'absence excusée de Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 26 janvier 2024.

Étaient présents : Michel ABRAHAM, Micha ACKERMANN, M'Barek BOUCHLLIGA, Benoît BOUHEBEN-DEMAY, Michel CARRIÈRE, Michel DELAMAIRE, Stéphane JEANNE, Didier KENISBERG, Henri-Pierre LERSTEAU, Émile MANHES, Éric MARTIN, Vincent MEZURE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Serge MIRABELLI, Christophe MOLINSKI, Benoît PETITPREZ, Gérard SOLARO, Jean-Michel THIRANT, Dominique TURPIN, Maël WOTIN soit 20 délégués présents. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer

Étaient absents excusés : Cédric AOUN, Marc BEAUMARCHAND, Rachid BOUHOUC, Bertrand COQUARD, Sandrine DOS SANTOS, Alain GAGNE, Jean-Luc GAGNIÈRE, Jean-Pierre HARDY, Christine HERREBRECHT, Charles PRÉLOT, Christian PUPPINCK, Laurent RICHARD, Guy YVART.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

L'enveloppe initiale ENEDIS du programme 2023 est de 1 430 k€ correspondant à 3 575 k€ de travaux.

Le délai contractuel de commencement des opérations inscrites sur le programme 2023 est fixé au 31 décembre 2024. Les travaux doivent être achevés avant le 31 décembre 2025.

Pour rappel :

Enveloppe (base + 30%) 2023	3 575 000€
Bonification	374 651 €
TOTAL Enveloppe 2023	3 949 651 €
Programme 2023 retenu lors du Bureau du 02/02/2023	4 341 419 €
Mise à jour du Programme 2023 – Bureau du 28/09/2023	4 052 463 €
Mise à jour du Programme 2023 – Bureau du 01/02/2024	4 067 236 €

Vu la délibération 2020-18 du 5 novembre 2020 par laquelle le Comité donne délégation au Bureau pour les programmes de travaux en vertu de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le cahier des charges de concession signé entre le Syndicat d'Energie des Yvelines et ENEDIS le 21 novembre 2019 ;

Vu la convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques ;

Considérant l'annulation ou le report Rue du Manoir à Perdreauville ;

Considérant l'intégration de l'opération de Perdreauville rue des Ecoles et Sente du Près Nizeau à Evécquemont ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** la mise à jour suivante du programme 2023 telle que détaillée ci-dessous :

COMMUNES	NOM DU PROJET	Programme 2023 voté au Bureau du 2/02/2023	MAJ n°1 du 28/09/2023	MAJ n°2 du 01/02/2024
ALLAINVILLE-AUX-BOIS	Hameau d'Hattonville dans sa totalité	68 811	68 811	68 811
BOUAFLE	Rue de Presles et rue de la Beauce	121 793	121 793	121 793
CERGY-PONTOISE	Rue de Vauréal 2eme tranche	308 333	308 333	308 333
COIGNIERES	Rue du Four à Chaux et rue de la Pommeraie	18 844	18 844	18 844
CONFLANS-SAINT-HONORINE	Quai de la République	141 200	-141 200	-141 200
CONFLANS-SAINT-HONORINE	Rue Maurice Berteaux (Du Quai Fouillères à la Mairie)		260 000	260 000
EVECQUEMONT	Ruelle du Donjon (depuis le 1er poteau côté rue d'Ambrée jusqu'à la dernière maison avant la voute)	40 000	40 000	40 000
EVECQUEMONT	Sente du Près Nizeau (depuis le 1er poteau côté rue de Chollet jusqu'au transformateur H61 au bout de la Sente)			28 000
FAVRIEUX	Route de Mantes entre chemin de la Mare la Grue et du clos de Messire Jean	50 000	50 000	50 000
FEUCHEROLLES	Rue de l'Etang	72 887	72 887	72 887
GALLUIS	Rue Labarraque du 2 au 16	115 000	115 000	115 000
GOUPILLIÈRES	Chemin Marianne et chemin Creux	133 000	-133 000	-133 000
GOUPILLIÈRES	Chemin du Vieux Moutier		65 000	65 000
GOUPILLIÈRES	Chemin des Marchands		90 000	90 000
GUITRANCOURT	Sente Marabout et ruelle de la Main	62 000	-62 000	-62 000
HOUILLES	Rue de Faidherbe (du carrefour boulevard Henri Barbusse au carrefour Ferdinand Buisson)	250 000	250 000	250 000
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Rue de Bonnières (du carrefour route de Bréval au n°39)	122 374	122 374	122 374
LE MESNIL-LE-ROI	Boulevard Paymal (entre le rond-point de Strasbourg et l'avenue des Marronniers)	301 000	301 000	301 000

LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Avenue du Château (de l'allée du Belvédère à l'avenue de Grandchamp)	135 000	-135 000	-135 000
LE PORT-MARLY	Rue de Bellevue (entre la rue Jacques II et la route de Versailles RN 186)	190 000	190 000	190 000
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Avenue de Saint-Germain	330 000	330 000	330 000
LES MUREAUX	Rue des Perrons hors partie en impasse + Rue Gambetta entre rue de Poissy et rue Lucenay		145 000	145 000
L'ETANG-LA-VILLE	Route de Saint-Nom (du n°32Q au n°89)	160 000	160 000	160 000
LIMAY	Rue Nationale de la rue du Maréchal Foch à la rue des Célestins	119 000	119 000	119 000
LIMETZ-VILLEZ	Rue du Cas Rouge (du carrefour rue de la Sergenterie au n°5 rue du Cas Rouge) et rue du Paradis (carrefour rue du Port jusqu'à la ruelle des Platigniers et rue Hauchecorne)	87 798	-87 798	-87 798
LONGVILLIERS	Hameau Le Reculet	128 005	-128 005	-128 005
LONGVILLIERS	Hameau de Saint-Fargeau - Chemin de Saint-Fargeau		13 047	13 047
LOUVECIENNES	Rue du Général LECLERC de la rue du Regard à la rue du Pont (en incluant le carrefour)	70 000	70 000	70 000
LOUVECIENNES	Avenue Saint-Martin de la rue de Voisins (RD 102° à la travervée du pont SNCF comprise)	60 000	60 000	60 000
MARLY-LE-ROI	Rue du Bel Air	50 000	-50 000	-50 000
MOISSON	Route de la Roche Guyon (du n° 12 au n° 62)	182 018	182 018	182 018
NEAUPHLETTE	Totalité de la rue de la Mare au Coq	100 000	-100 000	-100 000
ORCEMONT	Rue de la Mairie du n°10 AU n°30	146 000	146 000	146 000
ORGEVAL	Impasse de la Verte Salle	15 000	-15 000	-15 000
PERDREAUVILLE	Rue du Manoir	38 504	38 504	-38 504
PERDREAUVILLE	Rue des Ecoles			25 277
PLAISIR	Rue Jules VERNE (du n°7 au n°18)	60 000	60 000	60 000
ROCHFORT-EN-YVELINES	Rue du Moulin (du n°1 au n°19 sans le carrefour)	65 000	65 000	65 000
ROSAY	Rue de Boinvilliers et chemin de la Maladrerie	112 646	112 646	112 646
ROSNY-SUR-SEINE	Rue Lebaudy	37 000	37 000	37 000
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE	Rues des Meulantais, de la Mairie	98 431	98 431	98 431
SAINT-REMY-L'HONORE	Rue du Professeur Mariller RD34 (entre le 17 et le 31, incluant le parc public et le carrefour avec la rue Saint-Nicolas)	80 000	80 000	80 000
SAINT-REMY-L'HONORE	Rue du long du Bois (entre le chemin de Beauvais jusqu'au carrefour de la rue de la Monesse y compris le chemin de Bordeaux)	50 000	50 000	50 000
SARTROUVILLE	Rues Voltaire, Champs de Mars et Gabriel Péri	181 775	181 775	181 775
VILLENES-SUR-SEINE	Rue de la côte de Saint-Jean	10 000	-10 000	-10 000
VILLENES-SUR-SEINE	Rue de la Ravine	30 000	30 000	30 000
	TOTAL PROGRAMME 2023	4 341 419	4 052 463	4 067 236

LISTE D'ATTENTE PROGRAMME 2023

LES MUREAUX	Rue des Perrons hors partie en impasse + Rue Gambetta entre rue de Poissy et rue Lucenay	145 000	-145 000	-145 000
ORGEVAL	Rue de Feucherolles	65 000	65 000	65 000
VILLENES-SUR-SEINE	Rue Gallieni et la place Verte	90 000	90 000	-90 000
HOUILLES	Avenue Schoelcher (du n°3 au carrefour de la rue de la République)	170 000	170 000	170 000
MAURECOURT	Rue de l'Hautil (du n°1 à la Rue du Fay)	99 583	-99 583	-99 583
LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Avenue du Château (de l'allée du Belvédère à l'avenue de Grandchamp)		135 000	-135 000
LE PECQ	Rue du 11 Novembre 1918 (du n° 44 au n°4)	205 000	-205 000	-205 000
PERDREAUVILLE	Rue du Manoir			38 504
PERDREAUVILLE	Rue des Ecoles	25 277	25 277	-25 277
LONGVILLIERS	Hameau de Saint-Fargeau - Chemin de Saint-Fargeau	13 047	-13 047	-13 047
LONGVILLIERS	Hameau Le Reculet		128 005	-128 005
MARLY-LE-ROI	Chemin de Montval à la Montagne (entre la Rue des Poteries et la Rue de Bellevue)	50 000	50 000	50 000
EVECQUEMONT	Sente du Près Nizeau (depuis le 1er poteau côté rue de Chollet jusqu' au transformateur H61 au bout de la sente)	28 000	28 000	-28 000
GALLUIS	Impasse rue de la Gare du 22 au 30	100 000	100 000	-100 000
NEUVILLE-SUR-OISE	Rue des Trembles et chemin du Moulin	187 500	187 500	-187 500
LONGVILLIERS	Le Petit Plessis	42 935	-42 935	-42 935
CONFLANS-SAINT-HONORINE	Rue Maurice Berteaux (Du Quai Fouillères à la Mairie)	260 000	-260 000	-260 000
JOUY-LE-MOUTIER	Rue du Val de Glatigny partie haute	240 833	240 833	240 833
GOUPILLIÈRES	Chemin du Vieux Moutier	65 000	-65 000	-65 000
GOUPILLIÈRES	Chemin des Marchands	90 000	-90 000	-90 000
GOUPILLIÈRES	Chemin Marianne et chemin Creux		133 000	-133 000
CHAMBOURCY	24 Grande Rue - Cours des Prieurs		20 517	20 517
CHAMBOURCY	Grande Rue (du n°35 au n°39) Ruelle de l'Hérault (du n°2 au n°7)		30 601	30 601

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec chaque collectivité inscrite aux programmes d'enfouissement.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 078-257825646-20240201-DELIB202402BUR-DE



AUTORISE le Président ou son représentant, à titre exceptionnel, à remplacer une opération annulée ou reportée du programme d'enfouissement des réseaux 2023 par une autre opération placée sur liste d'attente, afin de permettre une meilleure flexibilité et tenir compte des échéances budgétaires des collectivités, dans la limite du montant libéré, et dont le démarrage aurait lieu rapidement et sous réserve de l'accord du concessionnaire.

Pour extrait conforme au registre

Par délégation du Président en date du 19 décembre 2023
et pour le Président absent excusé


Benoit PETITPREZ
1^{er} Vice-Président


SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES
6, rue des Artisans
Espace «La Bondue»
77100 JOUARS PONTCHARTRAIN
Tél: 01 30 68 64 10 - Fax: 01 34 21 14 99
e-mail : accueil@sey78.fr